

Projet d'équipement numérique des familles des quartiers prioritaires : un levier d'émancipation sociale, de réussite scolaire, et d'implication des parents

Le Mans Métropole – Communauté urbaine



Porteur du projet :

Service Politique de la Ville / Programme de Réussite Educative (PRE)

Représentant légal de la collectivité : M. Stéphane Le Foll – Maire-Président, Ancien Ministre.

Personne en charge du projet : Timon Bailleul, Responsable du Pôle Éducation, Service Politique de la Ville – 02 43 47 49 32 – timon.bailleul@lemans.fr

Contexte

- 5 quartiers prioritaires répartis sur les villes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans :
 - Chaoué-Perrières ;
 - Bellevue – Carnac ;
 - Sablons – Bords de l'Huisne ;
 - Ronceray, Glonnières, Vauguyon
 - Epine.

Pour un total de 26 030 habitants.

- Ces territoires sont en partie classés Education Prioritaire :
 - REP+ Costa Gavras/Alain Fournier ;
 - REP+ Joséphine Baker ;
 - REP Pierre Gilles de Gennes ;
 - REP Kennedy/Le Marin.
- Le quartier prioritaire Chaoué-Perrières est labellisé Cité Éducative (une démarche spécifique d'équipement numérique y est menée à ce titre).
- Et ciblés par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) les quartiers :
 - Chaoué-Perrières ;
 - Bellevue – Carnac ;
 - Sablons – Bords de l'Huisne ;
 - Ronceray, Glonnières, Vauguyon:

La zone d'intervention du PRE couvre l'ensemble de ces territoires. Le dispositif touche environ 5 % des élèves qui y sont scolarisés, soit en 2019 un total de 530 enfants et leurs parents.

L'ingénierie du dispositif :

- 1 coordinateur intercommunal (0.6 ETP) ;
- 3 coordinateurs locaux (3 ETP) ;
- 6 référents de parcours (6 ETP) ;
- 1 assistante administrative (0.5 ETP) ;
- une équipe d'agents vacataires : accompagnement scolaire et FLE.

Diagnostic

De manière générale, de nombreux habitants souffrent de la « fracture numérique » au sein des quartiers prioritaires, les éloignant des services publics dématérialisés et des supports pédagogiques/éducatifs numériques. Ce manque d'accès à l'information renforce la précarité sociale et économique dont ils sont victimes.

La situation de crise sanitaire et l'application des mesures de confinement ont fortement accru ces difficultés et mis en exergue les fragilités liées au manque d'équipement de ces publics : dans chaque école et chaque collège, des familles ont connu une rupture de lien avec l'équipe enseignante, ou une incapacité à mobiliser les ressources pédagogiques transmises du fait d'un équipement inadéquat ou manquant. De plus, a également été révélé pour de nombreuses familles bénéficiant déjà de supports numériques, qu'elles maîtrisent insuffisamment ces outils pour une réelle plus-value éducative et pédagogique. Enfin, les processus d'orientation étant en majorité

dématérialisés, l'accès à des parcours choisis en connaissance réelle des possibilités pour le jeune s'en trouve entravé.

- Une enquête menée auprès de 210 familles accompagnées par le PRE a montré que :
 - 9,5 % des familles ne récupèrent pas les éléments transmis par l'école ;
 - le temps moyen consacré aux apprentissages a eu tendance à baisser au fil du confinement ;
 - 11 % des familles déclarent être particulièrement en difficulté pour assurer l'école à la maison ;
 - un quart des familles ne peut pas mettre en place de visioconférence du fait : d'un seul téléphone portable au domicile, pas d'ordinateur ou de connexion internet, ne sait pas comment faire, un ordinateur pour plus de 4 personnes ;
 - malgré la présence d'un ordinateur et d'une connexion internet, l'équipement en imprimante, cartouches d'encre, et papiers, s'est révélé être un frein majeur.

- Un recensement général réalisé auprès des écoles et collèges, centre sociaux, mairies a permis de dégager une première évaluation du volume de besoins à environ 1000 foyers en manque d'équipements numériques, soit environ 2,5 % des habitants des QPV de Le Mans Métropole.

- Un second recensement bien plus fin a été réalisé du 4 au 12 mai, de manière nominative, croisant les données recueillies par les équipes PRE, celles des écoles et des collèges. Il a permis de mesurer les besoins en :
 - ordinateurs (fixes et portables) ;
 - imprimantes ;
 - connexions internet.

319 familles recensées à ce jour montrent un besoin d'équipement(s) numérique(s) au sein des quartiers prioritaires de Le Mans Métropole (hors Chaoué-Perrières couvert par la Cité Educative).

Quartier Prioritaire	Établissement scolaire	Nombre prévisionnel de foyers à équiper
Bellevue-Carnac	Groupe scolaire Albert Camus	8
	Groupe scolaire Georges Braque	3
	Groupe scolaire Molière	1
	Ecole élémentaire Camille Claudel	2*
	Ecole maternelle Lucie Aubrac	2*
	Collège Léon Tolstoï	12
Sablons – Bords de l'Huisne	Ecole maternelle Sonia Delaunay	0
	Ecole maternelle Henry Wallon	3
	Ecole maternelle du Petit Louvre	0
	Ecole élémentaire Gaston Bachelard	21
	Ecole élémentaire de l'Epau	17
	Ecole maternelle Claude Bernard	2
	Ecole élémentaire Gérard Philippe	22
	Ecole élémentaire Sablonnières	4

	Collège Costa Gavras	30
	Collège Alain Fournier	93
Ronceray Glonnières Vauguyon (et secteur Maroc classé REP)	Ecole maternelle Antonio Vivaldi	<i>Recensement en cours.</i>
	Ecole maternelle Léonard de Vinci	<i>Recensement en cours.</i>
	Ecole élémentaire Michel Ange	1*
	Ecole élémentaire Moquet-Glonnières	8
	Ecole Jules Ferry	1*
	Ecole Jean Mermoz	1*
	Ecole maternelle Eugénie Cotton	8
	Ecole élémentaire Gounod Michel	2*
	Ecole élémentaire Pergaud Lapierre	1*
	Ecole maternelle Dr Calmette	3
	Collège Joséphine Baker	4*
Collège Pierre Gilles de Genne	1*	
Epine	Ecole maternelle Louise Labé	<i>Recensement en cours.</i>
	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	2
	Collège Jean de l'Epine	12
Hors QPV (limitrophes)	Ecole élémentaire Roger Bouvet	24
	Ecole Pierre Belon	21
	Ecole René Descartes	3
	Ecole maternelle Ardriers	1
	Collège des Sources	1
	Collège Albert Camus	1
	Ecole élémentaire René Descartes	1
	EREA	1
Ecole élémentaire Cité des pins	1	

* *Recensement encore incomplet au 12/05/2020.*

► **Suite du diagnostic** : les coordinateurs et référents de parcours des équipes PRE prennent contact avec chacune des familles afin d'effectuer un « bilan numérique » à l'aide d'une grille d'entretien reprenant les items suivants :

Fiche nominative de diagnostic des besoins individuels en outils numériques

Enfant	
Représentants légaux	
QPV	
Etablissement scolaire	
Classe	
Tél	
Mail	

Nbe d'adultes résidant au domicile	
Nbe d'enfants résidant au domicile	Âges
Bailleur social	
Hébergée par	

La famille considère avoir des besoins numérique	OUI		NON	
--	-----	--	-----	--

Les équipements actuels de la famille	Ordinateur		<i>Oui, non, nombre, quel type, fonction</i>
	Imprimantes		<i>Oui, non, fonctionnant...</i>
	Tablettes		<i>Oui, nombre, non, permettant un ré</i>
	Smartphones		<i>Oui, nombre, non, permettant un ré</i>
	Connexion internet		<i>Abonnement ? Problème technique</i>

Capacité de la famille à supporter le coût d'une location (quelques euros/mois)	OUI		
	Partiellement		
	NON		Sollicite une aide

Capacité de la famille à installer le matériel	OUI		NON
	Ne sait pas		Sollicite une aide

Capacité de la famille à utiliser le matériel informatique	OUI	
	Partiellement	
	NON	

La famille accepterait une session de formation/accompagnement	OUI		
	NON		Pourquoi ?
	Ne sait pas		Pourquoi ?

Demande d'équipement de la famille	Ordinateur fixe	
	Ordinateur portable	
	Imprimantes	
	Connexion internet	

Cochez et indiqu

Objectifs et démarche du projet

Un plan d'action structuré en 3 axes :

- 1. Le recensement, l'attribution et l'équipement de familles résidant au sein des QPV en vue de renforcer leur accès aux services publics, à l'information, aux supports pédagogiques dématérialisés, et à la communication à distance avec différents acteurs tels que l'école.**
- 2. Former, sensibiliser, les familles (enfants et parents) à l'utilisation des outils numériques qui auront été fournis, en s'appuyant sur les acteurs qualifiés du territoire, et/ou en recherchant des prestataires.**
- 3. Terminer ce processus de formation par des actions collectives co-animées par les porteurs de projet CLAS et les équipes PRE, pour soutenir les parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant en le reliant aux usages numériques, par le biais de mises en situations très concrètes.**

Cette stratégie en 3 étapes sous-tend une démarche d'accompagnement social et éducatif qui sera menée par les Référénts de parcours (éducateurs spécialisés) du PRE, auprès de chaque famille.

Le mode d'attribution à une famille est en cours de définition avec les options suivantes :

- le don ;
- le prêt pour une période donnée et renouvelable;
- la location pour une période donnée et renouvelable, avec une contre partie financière modeste à définir, pouvant pour les familles les plus fragiles économiquement, être pris en charge par une aide financière du PRE.

Il est à noter que ce projet s'inscrit en référence aux priorités adoptées au sein du Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques 2020-2022, avenant au Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération mancelle.

Mise en œuvre du projet

Via la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) de la collectivité, Le Mans Métropole :

- redistribuera des PC de bureau âgés de plus 6 ans mais fonctionnels et remis à neuf ;
- acquerra des ordinateurs portables et des imprimantes dans le cadre d'un marché public.

Via une coordination opérée par le service Politique de la Ville/PRE :

► Le processus de décision d'attribution :

Finalisation du recensement précis du besoin de chaque famille :
- l'équipe du PRE émet une préconisation d'équipement en :
- ordinateurs ;
- imprimante ;
- connexion internet.



Commission d'attribution composée :
- des élus en charge de la Politique de la Ville ;
- de la Déléguée du Préfet en charge du suivi de la Politique de la Ville ;
- de la DDCS ;
- de la Direction du service Politique de la Ville, Le Mans Métropole.

Il est envisagé d'équiper les familles avec des enfants :

- de 0 à 9 ans de PC fixes ;
- de 9 ans et plus de PC portables.

Un référentiel/cahier des charges sera rédigé à destination de la commission d'attribution afin d'objectiver autant que possible les décisions.

Une réflexion est à ouvrir sur l'aide à l'accès à une connexion internet. Plusieurs pistes sont à l'étude : la négociation de tarifs adaptés par les bailleurs sociaux (démarche finalisée pour Le Mans Métropole Habitat en avril 2020) – l'octroi d'une aide financière PRE (ou autre) pour le financement du coût d'une connexion internet.

► Le processus de délivrance de l'équipement aux familles et l'installation

Décision favorable d'équipement d'une famille



Délivrance au domicile de la famille, ou distribution (équipes PRE/DSI)



En fonction du mode d'attribution aux familles : contractualisation collectivité/famille + plan d'accompagnement éducatif PRE



Si besoin repéré, participation à une action de formation à l'utilisation des outils numériques

et/ou



Si besoin repéré, participation à une action d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les outils numériques

Synthèse des parties prenantes

Le Mans Métropole : porteur du projet, opérateur principal, co-financeur.

Etat : financeur, membre de la commission décisionnel, évaluateur.

Education Nationale : repérant, évaluateur des effets sur la scolarité et l'implication des parents.

Structures EVS/Porteurs de projets CLAS : repérant, co-opérateur des actions d'accompagnement à la scolarité.

Prestataires numériques : formation du public à l'utilisation des outils.

L'évaluation du projet

● **Sur le plan de l'équipement** : nombre de familles équipées, nombre de matériels fournis par type, coût pour la famille, nombre de familles ayant désormais accès à internet.

● **Sur le plan de l'utilisation** : nombre de familles ayant participé à des actions de formation, degré d'autonomie des familles, accès réel à des services publics et démarche dématérialisées en ligne, niveau d'accès à l'information.

- **Sur le plan de la scolarité :** activités éducatives et pédagogiques suivies sur un support numérique, lien avec des acteurs éducatifs via l'outil numérique (école notamment), mobilisation des parents dans la scolarité, l'accès autonome aux plateformes d'orientation.

Plan de financement prévisionnel

CHARGES	Montant en € ⁽²⁾	PRODUITS ⁽¹⁾	Montant en € ⁽²⁾
I. Charges directes affectées à l'action	263347	I. Ressources directes affectées à l'action	263347
60 - Achat	247847	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Achats d'études et de prestations de services			
Achats de matières et de fournitures	247847	74- Subventions d'exploitation	263347
Autres fournitures		État : contrat de ville	
61 - Services extérieurs	0	DRJSCS BOP 147	250000
Locations			
Entretien et réparation		Région :	
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	5500	Département : contrat de ville	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000	Droit commun	5500
Publicité, publication			
Déplacements, missions	500	Le Mans Métropole : contrat de ville	7847
Frais postaux et de télécommunications		Commune (Préciser) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	10000	CNASEA (emplois aidés)	
Rémunération des personnels	10000	Autres recettes (précisez)	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Reliquat		Report N-1	
II. Charges indirectes affectées à l'action	0	II. Ressources indirectes affectées à l'action	0
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres (partie de la trésorerie affectée à l'action)	
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	263347	Total des produits	263347
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL DES CHARGES	263347	TOTAL DES PRODUITS	263347

Le Mans Métropole sollicite une subvention d'un montant de 250 000 €.